



Les Scouts & Guides Pluralistes
221^{ème} Unité "Paul BRANCART" de La Louvière
Région Centre



Chers parents, membres et amis de la 221^{ème},

Depuis quelques semaines, votre enfant va chez les Scouts Pluralistes à la 221^{ème} Unité "Paul BRANCART" de La Louvière et vous avez donc décidé de permettre à votre enfant de vivre l'aventure scout. Ou vous avez souhaité devenir vous-même membre de l'Amicale Paul Brancart 221. Pour cela, nous vous remercions de la confiance accordée à toute notre équipe.

L'adhésion à un mouvement ou à une activité suppose la souscription d'une quote-part à des dépenses faites ensemble. Il en est ainsi pour tout club, sport collectif, groupement ou organisation. Il en est de même pour le scoutisme. Cette quote-part est d'ailleurs la preuve d'appartenance au mouvement.

D'autre part, en solidarité avec certains membres ou certaines unités, l'affiliation permet à tous les jeunes de vivre le scoutisme.

A quoi sert l'affiliation ?

Le montant de la cotisation sert à couvrir une partie des frais :

- d'assurances accident et responsabilité civile
- de formation des animateurs et cadres
- de fonctionnement de l'Association (personnel, bâtiments, matériel)
- de publications et des moyens de communication (dont Le Mag)
- d'adhésion aux Mouvements mondiaux scout (O.M.M.S.) et guide (A.M.G.E.)
- des activités diverses organisées pour réaliser les programmes et les plans d'actions des Scouts et Guides Pluralistes

Pourquoi ?

Seuls les membres en règle d'affiliation sont couverts par **l'assurance des Scouts Pluralistes** et peuvent prendre part aux activités. Ils sont couverts du **1^{er} septembre** jusqu'au **31 août** de l'année scout.

La période d'**assurance gratuite** ne **couvre** que **deux mois** à partir de votre inscription. Outre le fait d'être **couvert en cas d'accident**, il s'agit également d'être **reconnu en tant que membre** à part entière du Mouvement et de partager, avec une vaste communauté scout, les valeurs du Scoutisme pluraliste.

Quand ?

L'affiliation doit être effectuée au plus vite. Les **nouveaux inscrits** sont couverts durant **2 mois MAIS doivent être affiliés avant la fin de cette période sous peine d'amende à la fédération des Scouts Pluralistes**. (Majoration de **3€ par mois** de retard : 3€ en déc., 6€ en jan., 9€ en février..., si vous vous êtes inscrit à la mi-septembre)

Nous vous recommandons de vous mettre en règle **dès réception de ce courrier**.



Combien ?

Meute :

35,00 EUR pour le premier enfant, **30,00 EUR** pour les suivants vivant sous le même toit.

Comment ?

Par versement sur le compte suivant :

BE96 3770 1243 2205

Au nom de la **221^{ème} Unité SGP La Louvière**

Avec la communication : « **Cot.2014-15 de "NOM et PRENOM" à la "SECTION" »**
de l'enfant ou du membre (Section = Meute/Unité/Amicale)

La cotisation demandée **ne doit pas être un obstacle** à la participation de votre enfant. En cas de difficultés financières, vous pouvez parler en toute discrétion à un membre du staff d'Unité afin de trouver une solution adaptée.

En vous remerciant de votre confiance,
veuillez recevoir chers membres et parents, toutes nos amitiés scoutes.

Pour l'équipe d'Unité.
Baribal – PAULET Thomas – Trésorier 221^{ème}

CONTACTS :

David MAGHE	Furet	Responsable d'Unité	0476 62 96 82	david.maghe@gmail.com
Carlyn KLINKEMALLIE	Margay	Responsable d'Unité Adjoint	0494 91 00 07	c.klinke@hotmail.be
Thomas PAULET	Baribal	Trésorier - Affiliations	0498 24 23 21	tompaulet@gmail.com
Lionel BROCHE	Atèle	Secrétaire	0498 05 53 89	lionel.broche@hotmail.be

www.221sgp.be | 221sgp@gmail.com